

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Collectivité : COMMUNE DE MIRABEAU

2026-006

Date de convocation : 18/02/2026	Le 23 février 2026 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH, Maire.
Membres :	Etaient présents : Messieurs Robert TCHOBDRENOVITCH, Bernard LABBAYE, Vincent ESPITALIER, Daniel GRAFFOULIÈRE, Nicolas BERTRAND, Michel TRÉMÉLO et Mesdames Bernadette VITALE, Laurence DE LUZE, Danielle MARQUAIRE et Danièle MABY
Afférents au conseil : 15	
Présent : 10	
Qui ont pris part à la délibération : 12	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 25 /02/2026	Etaient absents excusés : Mme. Anne-Marie GIMENEZ (procuration à Mme. MABY), M. Thomas MONTAGNE (procuration à M. TCHOBDRENOVITCH) Etaient absents : Mme. Gwénaëlle DUPONT, M. Patrick GONZALEZ et Mme. Odile REBOUL
	SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Danielle MARQUAIRE

OBJET : CONSTRUCTION DE 12 LOGEMENTS LOCATIFS ET 1 MAISON DE PARTAGE - DEMANDE DE SUBVENTION AFFERENTE AU PROJET**Monsieur le Maire expose au conseil municipal :**

La commune de Mirabeau s'est engagée dans la réalisation d'un écoquartier, nouveau lieu de vie répondant aux besoins et aux enjeux actuels sociétal, social et environnemental. A 200 mètres du centre ancien, le site est idéalement localisé entre le nouveau groupe scolaire, les nouveaux logements sociaux locatifs / accession et à proximité de futurs projets de MSP et de crèche.

Éligible au programme Petites Villes de demain, la commune de Mirabeau a pour ambition de créer douze logements seniors organisés autour d'une maison de partage. Ce projet vise à répondre à un besoin en termes de logements et de maintien à l'autonomie à domicile, enjeux identifiés dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle OPAH menée à l'échelle de COTELUB.

La commune de Mirabeau sollicite l'Etat et la Région afin de bénéficier d'un financement pour réaliser ce projet.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la Convention d'adhésion Petites Villes de Demain de Cadenet, Mirabeau, La Tour d'Aigues, Cotelub signée le 22/06/2021 et de son avenant en date du 22/12/2022, portant sur la prorogation de ladite convention,

Vu la délibération 2025-028 autorisant le maire à lancer l'opération « construction de 12 logements locatifs et 1 maison de partage », dédiés aux seniors au sein de l'écoquartier.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le plan de financement correspondant à la tranche 1 du projet tel que présenté ainsi que la sollicitation des partenaires financiers comme suit :

Dépenses	En € en HT	En € en TTC	Recettes	En € HT	En %
Etudes MOE	189 243,88	227 092,66	Etat – DETR 2026 60% (10% bois des Alpes) de la T1	380 000,00	46%
Etudes Accompagnement BDM	7 500,00	9 000,00	REGION – NCD 2026	195 609.61	24%
Travaux Fondations	625 555,56	750 666,67			
			Autofinancement	246 689.83	30%
TOTAL	822 299,44	986 759.33		822 299,44	100%

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois.

VOTE : UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Danielle MARQUAIRE



Le Maire,
Robert TCHOBDRENOVITCH

